

Image not found or type unknown



Frais de notaire après un décès

Par **mamietav**, le **29/09/2008** à **15:11**

Bonjour. Je viens de perdre ma mère qui était en maison de retraite. Elle possédait un livret de caisse d'épargne rempli et un compte-chèques courant. Nous sommes 2 frères. Doit-on passer par un notaire ? Y-a-t-il des droits de succession à payer ?

Par **Marion2**, le **29/09/2008** à **18:00**

S'il n'y a pas de biens immobiliers, vous n'avez pas besoin d'un notaire.
Cordialement.